

## DECISION CA004-2016

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers**  
**Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation**  
**Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7**  
**Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers**  
**Vu la délibération CA011-2015 du 26 février 2015**

**Objet de la décision**                      Demande de déclassement de l'UFR ESTHUA

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

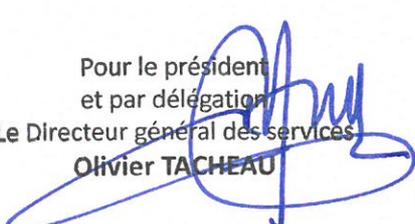
1. d'approuver la demande de déclassement d'un véhicule de l'UFR ESTHUA

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 21 janvier 2016**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**  
*Le Président de l'Université d'Angers*

Pour le président  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
**Olivier TACHEAU**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **28 janvier 2016**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Etat du matériel	Observations (destination finale du matériel) (Directeur général des services)
	18/06/2015	nom de la structure		
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don (DDN)	
	Véhicule administratif : Renault Laguna	2272	Obsolète	
		<i>déjà approuvé en conseil d'UEA</i>	<i>Sans objet</i>	

UNIVERSITE D'ANGERS  
IMIS-ESTHUA  
Service Examen  
7 allée François Mitterrand  
B.P. 40455  
49004 ANGERS Cedex 01  
Tel. : 02 44 68 81 00  
Fax : 02 44 68 81 01

  
Responsable administrative  
Sylvie Durand

\* La liste des matériels informatiques de moins de 5 ans ou qui ne sont pas totalement amortis, ainsi que la liste des autres matériels mis à la réforme, doivent être transmises à la Direction des affaires financières par le Secrétariat général pour traitement. Celle-ci transmet la liste complète des matériels réformés au Commissariat aux Ventes des Domaines